



**HAL**  
open science

## Financer sa cause. Argent et pouvoir municipal à Toulouse au cours des guerres de Religion

Pierre-Jean Souriac

► **To cite this version:**

Pierre-Jean Souriac. Financer sa cause. Argent et pouvoir municipal à Toulouse au cours des guerres de Religion. Bernadette Suau, Jean-Pierre Amalric, Jean-Marc Olivier. Toulouse, une métropole méridionale, Framespa, pp.vol. 1 355-370, 2009. halshs-00491568

**HAL Id: halshs-00491568**

**<https://shs.hal.science/halshs-00491568v1>**

Submitted on 13 Jun 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**FINANCER SA CAUSE  
ARGENT ET POUVOIR MUNICIPAL A TOULOUSE  
AU COURS DES GUERRES DE RELIGION**

58<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées  
Toulouse, 14-16 juin 2007

Pierre-Jean Souriac  
Université Jean Moulin – Lyon 3  
LARHRA – UMR 5190

Bernadette SUAU, Jean-Pierre AMALRIC, Jean-Marc OLIVIER (dir.), *Toulouse, une métropole méridionale*, Toulouse, Framespa, 2009, vol. 1, p. 355-370

Cette communication se propose d'aborder la question du pouvoir politique sur la ville de Toulouse par le prisme de ses finances, et plus précisément des choix financiers de la municipalité au cours de guerres de Religion, entre 1560 et 1600. Cette question des finances s'avère cruciale pour comprendre l'implication de la ville dans les guerres civiles car pour les capitouls du XVI<sup>e</sup> siècle, le contrôle de revenus particuliers gérés par un trésorier dont ils étaient les ordonnateurs représentait un privilège qui transposait en action concrète les décisions prises dans le consistoire de la ville. A l'échelle d'une cité comme Toulouse au XVI<sup>e</sup> siècle, disposer de revenus propres dont seuls les magistrats municipaux étaient responsables permettait de financer la réfection de remparts, l'embellissement de la maison de ville, la construction d'un pont ou toute autre affaire qui entraînait dans le champ de compétence du pouvoir municipal. Cette identité financière s'intégrait dans le caractère plus général de la *bonne ville* conçue comme une unité administrative quasi-autonome au service de son souverain par la protection de ses propres intérêts<sup>1</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, cette administration financière était déjà bien établie et son fonctionnement stable<sup>2</sup>. A chaque entrée en charge des capitouls de l'année, en décembre, les nouveaux édiles signaient un contrat d'un an avec un notable de la ville qui se chargeait pendant ce laps de temps de percevoir les recettes, effectuer les paiements et tenir un livre de compte, le tout sur ordre des capitouls qui seuls avaient le pouvoir d'agir sur le trésorier. Parallèlement, un contrôleur dont la charge n'était pas contractuelle mais permanente tenait un registre des recettes et des dépenses sans pour autant toucher aux espèces. L'année achevée, dans des délais d'un ou deux ans en raison du long et méticuleux travail de recollection, le trésorier rendait un bilan final sous l'aspect d'un ou deux registres, bilan qui était alors vérifié par un conseil particulier appelé à Toulouse le Conseil des Seize. Sa mission était de s'assurer que toutes les recettes et toutes les dépenses consignées dans le compte dépendaient d'un ordonnancement capitoulaire confirmé par une quittance que le trésorier devait fournir pour la moindre de ses opérations. Le conseil disposait alors des ordonnances des capitouls, des certificats de paiement et autres quittances du receveur ainsi que du registre du

<sup>1</sup> Bernard Chevalier, *Les bonnes villes de France du XIV<sup>e</sup> siècle au siècle au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, Montaigne, 1982.

<sup>2</sup> Sur les institutions financières de Toulouse, voir : P. Lunel, *Pouvoir municipal et gestion financière : Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de Droit, Université de Toulouse I, 1976, 2 vol. ; Jean-Luc Laffont, *Policer la ville. Toulouse capitale provinciale au siècle des Lumières*, thèse de doctorat, Université de Toulouse II-Le Mirail, 1997, 3 vol.

contrôle tenu par le contrôleur, le tout devant se corroborer au denier près. Malheur alors au trésorier qui n'avait pas conservé l'ensemble des preuves de ses paiements car toute dépenses sans pièce justificative retombait sur le comptable responsable de la bonne gestion de la trésorerie. Les archives municipales de Toulouse conservent les traces de cette remarquable administration financière particulièrement prolifique car trésoriers comme magistrats municipaux se devaient de produire de telles archives pour arriver à solder une année comptable.

Au cours des huit guerres de Religion qui se succédèrent de 1562 à 1598 et virent s'opposer catholiques et protestants sur l'ensemble du royaume, ce potentiel politico-financier fut alors engagé au service des options partisans prises par la ville. Il permit à Toulouse d'assumer un engagement militaire qui transforma ses habitants en véritables meneurs des affrontements méridionaux. La cité bascula dans les guerres civiles dès le début des conflits, en mai 1562, au cours d'une semaine d'affrontement qui trancha la question confessionnelle dans la cité<sup>3</sup>. Les protestants s'étaient saisis de l'hôtel de ville et les catholiques organisés autour du Parlement engagèrent une semaine de combats de rue pour reprendre le cœur du pouvoir consulaire. Ils finirent par l'emporter du fait de leur écrasante majorité numérique et expulsèrent les réformés de la cité. A partir de cette date, Toulouse put s'affirmer comme la championne d'un catholicisme intransigeant, cité presque sainte se percevant continuellement menacée par les agitations des protestants de sa périphérie, à Montauban, Castres, L'Isle-Jourdain ou dans le comté de Foix. L'adhésion de Toulouse à la Ligue appelée alors Sainte Union, que ce soit contre Henri III après l'assassinat des Guise en décembre 1588 et contre Henri IV à partir de son accession au trône en 1589, dura jusqu'en 1596, et justifia une agitation guerrière particulièrement forte par l'exécration affichée d'un souverain huguenot. La ville fut au cours des guerres, soit près de 40 ans, en état de veille d'armes quasi permanent, état qui apparaît aux yeux des historiens disproportionné face à une menace excessivement surévaluée, mais pour autant jugé comme indispensable par les contemporains.

La question qui se pose alors à l'historien du politique est de saisir un aspect de l'engagement municipal de Toulouse dans ces guerres civiles à travers sa mobilisation financière. L'engagement partisan des élites municipales catholiques impliqua un accroissement considérable des dépenses ce qui ne put manquer de perturber les équilibres financiers traditionnels. En même temps, sans cette administration financière en fin de compte déjà bien établie, Toulouse n'aurait pu tenir le rôle qu'elle a joué dans les troubles religieux. Ainsi, la question du financement de la cause catholique par Toulouse relève à la fois des capacités institutionnelles de la ville et des capacités d'adaptation qu'elle sut mettre en œuvre jusqu'au seuil de l'intolérable, jusqu'à sa propre mise en péril. Entre efficacité institutionnelle et dérèglement financier se joua un des actes des guerres de religion dans le Midi de la France, car derrière l'argent de la guerre ne cessèrent d'intervenir les espérances religieuses d'une cité à la recherche de son salut.

---

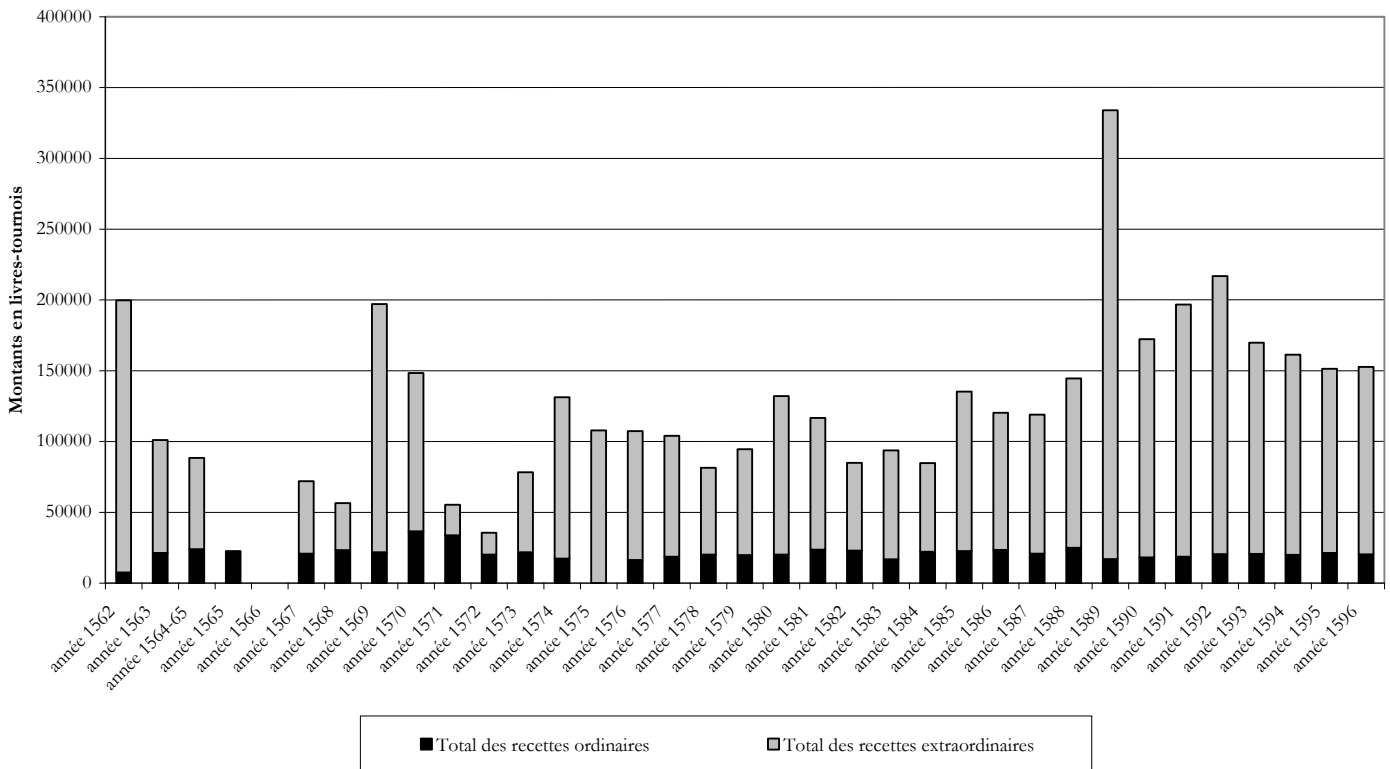
<sup>3</sup> Sur la situation confessionnelle de Toulouse au temps des guerres de Religion, voir : Pierre-Jean Souriac, "Les chemins de l'intransigeance. Radicalité catholique et engagement politique à Toulouse durant les guerres de Religion (1562-1596)", *Moreana*, vol. 43, n°166-167, décembre 2006, p. 83-114 ; Mark Greengrass, "The Sainte Union and the provinces : the case of Toulouse", *The Sixteenth century journal*, vol. XIV, n° 4, 1983, p. 469-496 ; Mark Greengrass, "The anatomy of religious riot in Toulouse in may 1562", *Journal d'Histoire ecclésiastique*, 1983, n° 34, p. 367-391 ; Joan Davies, "Persecution and Protestantism : Toulouse, 1562-1575", *The historical Journal*, 1979, n° 22, p. 31-51 ; Serge Brunet, "L'attente des Espagnols à Toulouse et en Comminges à la fin des guerres de Religion (1588-1603)", *Les hommes et leur patrimoine en Comminges*, Saint-Gaudens, Société des Etudes du Comminges, 2000.

## **Trésorerie municipale et réactivité à la guerre**

La trésorerie municipale était divisée entre comptabilité ordinaire et comptabilité extraordinaire, et ce, avant même les guerres de Religion. La comptabilité ordinaire rassemblait les droits perçus par la ville sur ses biens patrimoniaux, le droit du Quart du vin – taxe du quart du prix du vin vendu au détail dans la juridiction de la ville – ainsi que sur les amendes adjugées par les capitouls sur tout infracteur à l'ordre et autres menues recettes régulières. Les sommes ainsi collectées servaient à subvenir aux dépenses habituelles de la ville, paiement des officiers, gages des soldats du guet, financement des jeux floraux, des hôpitaux et de l'ensemble des fondations subventionnées par la maison de ville. A côté de ces frais de fonctionnement considérés comme récurrents et fixes, la ville faisait face aux aléas de la conjoncture grâce à des finances extraordinaires, qui, comme leur nom l'indique, permettaient dans une situation exceptionnelle – fête urbaine comme une entrée royale, épidémie de peste nécessitant le paiement d'un personnel médical, opération militaire impliquant un financement urbain – de disposer d'un fonds conséquent à la disposition du corps de ville. La nature même de ces revenus était alors variable selon les possibilités qui s'offraient aux capitouls, selon que la ville pouvait se permettre d'imposer une taxe générale sur les habitants, une taxe particulière sur les plus riches ou tout simplement de recourir à l'emprunt. La destination principale de ces recettes extraordinaires entre 1562 et 1596 fut le financement de la guerre, à l'exception de l'entrée de Charles IX dans la ville en 1565 qui nécessita un investissement financier comparable à celui fait lors des années de guerre. La comptabilité extraordinaire montre dans tous les cas que les dépenses liées à l'engagement dans les conflits s'imposèrent comme un poste financier prioritaire des magistrats municipaux.

## Graphique 1 : Recettes ordinaires et extraordinaires du trésorier de la ville de Toulouse (1562-1596)

Source : Arch. mun. Toulouse CC 1937-2002 : comptes du trésorier de la ville entre 1562 et 1596.



Le graphique des recettes de la ville donne un aperçu général de ce que furent les ressources financières de la cité sur l'ensemble des guerres civiles, à quelque lacunes près en 1566 et 1575. Sur cet histogramme sont distinguées les deux comptabilités, ordinaires et extraordinaires, qui furent la plupart du temps tenues sur des registres séparés, si ce n'est lors des quelques phases de retour au calme au milieu de la décennie 1560 et au début de la suivante. Les écarts de niveau et les différences de régularité entre ces deux recettes témoignent à eux seuls des caractères complémentaires de ces sources de financement municipal. Les recettes ordinaires conservèrent un niveau à peu près régulier, en moyenne autour de 20 000 livres, alors que les recettes extraordinaires oscillaient selon la conjoncture et permettaient de fait à la ville de s'adapter à ce que la guerre lui imposait. Se lit alors sur cet histogramme la chronologie financière de l'engagement militaire de la ville, les différentes respirations qui affectèrent le développement militaire des Toulousains dans le processus des guerres civiles. Trois phases exceptionnelles s'individualisent à la première analyse de ces résultats. L'année 1562 d'abord, caractérisée par une première croissance rapide des recettes, correspond à la prise de l'hôtel de ville par les protestants suivie du siège de Montauban financé en grande partie par la cité derrière Blaise de Monluc et son archevêque, le cardinal d'Armagnac. Les années 1569-1570 font écho moins de dix après à ce premier pic de mobilisation avec des niveaux de financement similaires. La ville participa alors à l'effort militaire que lui demanda le gouverneur de Languedoc, Henri de Montmorency-Damville dont le projet fut initialement de venir à bout des bastions protestants du Midi, avant de se replier prudemment sur une ligne défensive en raison du passage à proximité de Toulouse de l'armée protestante de l'amiral de Coligny entre janvier

et mars 1570. La menace fut telle que la ville ne compta pas l'argent alors dépensé pour assurer sa défense, y compris l'argent exigé par ce lieutenant royal qu'était alors Damville, logé avec un régiment complet de fantassins à l'intérieur même des murailles, en contradiction complète mais pourtant acceptée avec les privilèges urbains si chers aux capitouls. La dernière hausse brutale des recettes concerne l'année 1589 qui vit la ville de Toulouse basculer dans la Ligue catholique et désobéir au roi de France Henri III puis à son successeur Henri IV. Le spasme religieux qui affecta la ville affecta une dernière fois ses finances de manière exceptionnelle.

Entre ces respirations politico-financières, se lit sur la courbe la mise en place d'une normalisation de l'extraordinaire lié au conflit correspondant à un enracinement assumé et organisé de l'état de guerre. Ainsi, jusqu'au milieu de la décennie 1570, le niveau des recettes extraordinaires s'avère avoir été fluctuant, élevé en période de conflit, en creux lors des retours aux calmes, avec des différences d'une guerre à l'autre qui n'empêchaient pas un effort de diminution de l'extraordinaire suite à chacune des paix. A partir du milieu de la décennie 1570, le niveau des recettes extraordinaires se fait bien plus linéaire, restant à un niveau élevé malgré les tentatives de paix, notamment au début de la décennie 1580, subissant au contraire un accroissement progressif et régulier d'une année sur l'autre jusqu'à atteindre son apogée sous la Ligue. Les recettes de la ville passèrent alors progressivement de 100 000 livres à un peu plus de 150 000 en l'espace de 15 ans, soit une hausse de 50%, hausse plus rapide que le niveau moyen de l'inflation observée à Toulouse par l'étude des prix du blé<sup>4</sup>. Les magistrats municipaux acceptèrent de la sorte d'intégrer à leur gestion de la ville des investissements financiers réguliers en faveur de leur choix partisan, ce qui transforma l'extraordinaire de la guerre en seconde comptabilité permanente consacrée aux affaires militaires récurrentes d'une année sur l'autre. Dans un parallèle saisissant avec les modes de gestion de la monarchie française au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, l'extraordinaire devenait un ordinaire par l'action même des édiles toulousains.

Qu'en était-il de la nature même des revenus entrant dans ces recettes extraordinaires ? Quels furent les leviers financiers que surent mobiliser et inventer les capitouls quand la guerre s'imposa comme une donnée quotidienne exigeante en argent frais ? Le point de départ financier des guerres de Religion se situe en 1562, lors de l'insurrection protestante qui vit la prise de l'hôtel de ville et fut suivi d'une semaine de combats urbains. Parmi les premières décisions prises par le milieu catholique fédéré autour du Parlement de Toulouse, à côté de l'appel à la prise d'armes, il y eut d'abord le remplacement des capitouls jugés suspect suivi immédiatement de la création d'un trésorier chargé des affaires militaires, à savoir un certain Liphard Bidault<sup>5</sup>. Il fut institué grand argentier de la guerre, titulaire d'une sorte de caisse noire établie dans l'urgence sans aucune autorisation royale, et couvert par la seule autorité conjointe du Parlement de Toulouse et de Blaise de Monluc, lui-même titulaire d'aucune charge de commandement officielle. Par la suite, lors de l'apurement des comptes liés à la pacification, les autorités impliquées dans cette trésorerie allaient la faire passer pour une comptabilité extraordinaire de la ville alors qu'elle n'avait été à l'origine qu'une caisse catholique de substitution suite au

---

<sup>4</sup> Geneviève et Georges Frèche, *Les prix des grains, des vins et des légumes à Toulouse (1486-1868)*, Paris, P.U.F., coll. "Travaux et recherches de la Faculté des sciences économiques de Paris, série Science Historique", n° 100, 1967.

<sup>5</sup> Sur la situation financière de la ville lors de la première guerre de Religion, voir : Pierre-Jean Souriac, "Les "urgents" affaires de la ville. Défendre Toulouse durant la première guerre de religion, 1562-1563", *Revue d'histoire urbaine*, n°3, juin 2001, p. 39-65.

coup de force huguenot. Car à côté de Liphard Bidault, le trésorier en titre de la ville continuait son office, mais dépossédé de ses prérogatives pour tout ce qui concernait le paiement des soldats, des travailleurs aux fortifications et autres artilleurs.

### Tableau 3 : Recettes extraordinaires des trésoriers toulousains (1562-1563, 1567)

Sources : arch. mun. Toulouse, CC 1937 [compte de Jean de Pézèche – 1562], CC 1938 [compte de Mathurin Baudoin – 1563] ; CC 1939 [compte de Liphard Bidault – armée 1562-1563] ; CC 1944 [compte d'Antoine de Lascourtz – 1567]

N.B. : Nous ne totalisons pas les comptes de la première guerre car une partie du compte de la guerre et provisionné par celui de la ville en 1562.

	1562 (ville)	%	Guerre 1562- 1563	%	1563 (ville)	%	1567 (ville)	%
<b>Ventes de biens protestants</b>	3836,1	5,4	59476,1	44,9				
<b>Provisions sur ordre du Parlement</b>	45648,7	63,9	41829,9	31,6			24500	47,8
<b>Emprunts sur les citadins</b>	19994,9	28,0			70078,8	87,8	20857,9	40,7
<b>Ventes diverses</b>	1927,8	2,7			9714,2	12,2		
<b>Versements d'un trésorier de la ville</b>			25394,5	19,2				
<b>Versements du greffier criminel</b>			5859,6	4,4				
<b>Saisie d'une taxe municipale</b>							5900	11,5
<b>Total</b>	<b>71407,5</b>	<b>100</b>	<b>132560,1</b>	<b>100</b>	<b>79793</b>	<b>100</b>	<b>51257,9</b>	<b>100</b>

Le tableau précédent récapitule les sommes perçues par la ville au cours de ce premier conflit avec des transferts partiels du compte du trésorier municipal figuré dans la première colonne vers le compte du trésorier de la guerre. Se mesurent alors ici les expédients auxquels avaient recours les magistrats toulousains, tant de la ville que du Parlement, pour subvenir aux finances de la guerre. Des saisies et des ventes aux enchères furent pratiquées à partir de biens protestants confisqués à des propriétaires fugitifs ou mis aux arrêts comme suspects. Ce fut un profit important en 1562, ce revenu étant lié à l'enthousiasme des débuts de guerre qui permirent d'assouvir des convoitises dont l'origine n'avait rien de religieux. Par la suite, cet enthousiasme s'émoussa très vite en raison des modalités concrètes des pacifications qui prévoyaient systématiquement la restitution des biens ainsi spoliés avec un remboursement bien incertain des acheteurs dont l'argent avait été investi dans la mise en défense de la ville. A côté de ces saisies, ces comptes font état de provisions financières reçues par les trésoriers sur ordre du Parlement : il s'agissait en réalité de la saisie des impôts royaux conservés dans la recette toulousaine entre les mains du receveur général et sous la garde des trésoriers de France. Sur l'argument fallacieux d'un emprunt sur les caisses du roi, le Parlement de Toulouse ordonna le pillage des quartiers de taille prélevés sur la généralité de Toulouse, quartiers de taille qui ne furent pourtant jamais remboursés la paix revenue parce que ni le Parlement, ni la municipalité n'en aurait eu les moyens. L'argument de la cause royale suffit au bout de longues procédures de vérifications devant le conseil privé à décharger Toulouse de ces hypothétiques emprunts. Compte tenu de la gravité de l'acte, la ville n'y eut recours qu'à deux reprises, en 1562 et en 1567, dans l'urgence du tout début des premières et deuxième guerres. Par la suite, les officiers de finances surent l'éviter. Une troisième voie de financement du conflit toulousain fut un

emprunt sur les citoyens : ce recours conjoncturel était le plus sûr et le plus efficace car déjà en usage bien avant les guerres. Sous ce titre se cache ce que les capitouls nommaient les *emprunts sur les biens aisés*, c'est-à-dire une cotisation appliquée sur le groupe le plus riche de la cité, à charge de remboursement les années suivantes : c'était une sorte de prêt gratuit consenti par les élites dont le remboursement était là aussi hypothétique. Les autres recettes sont secondaires par rapport aux précédentes.

Or, dans l'urgence de 1589, dans le dernier grand spasme de violence militaro-religieuse qui agita la ville à l'occasion de la Ligue, les magistrats municipaux retrouvèrent les réflexes financiers qui avaient été les leurs près de trente ans auparavant. Pour ce qui relevait des formes institutionnelles, ils optèrent à nouveau pour la création d'une trésorerie de la guerre indépendante et ils eurent recours à des fonds similaires pour provisionner leur compte.

**Tableau 2 : Recette du trésorier des affaires militaires de la ville de Toulouse – 1589**

Sources : arch. mun. Toulouse, CC 1990.

	Emprunt	Confiscations d'impôts (commutation)	Versements du trésorier de la ville	Confiscations de décimes	Versement du diocèse et Etats	Confiscations de biens protestants	Total
<b>Montant (l.t.)</b>	6133,3	41571,9	15449,7	11550	3819	30909,9	109433,8
<b>% du total</b>	5,6	38,0	14,1	10,6	3,5	28,2	100

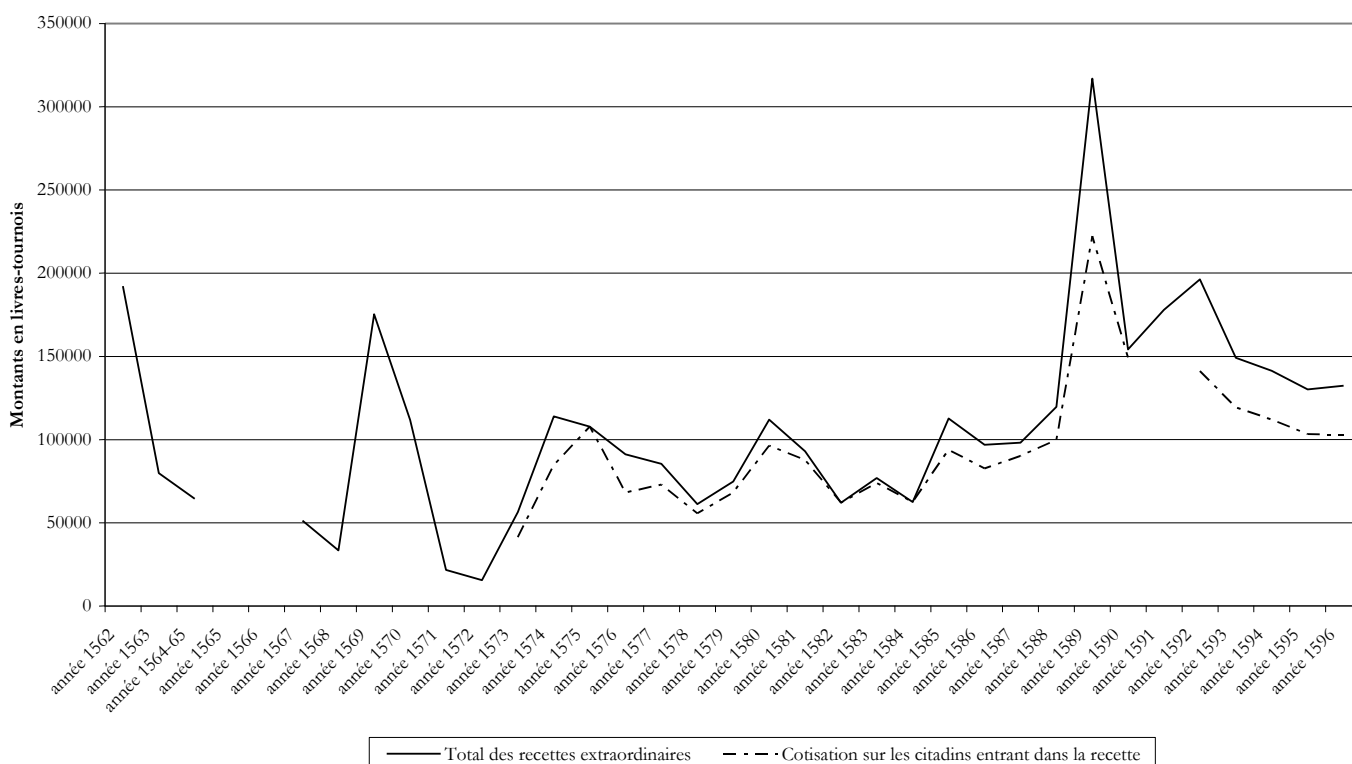
Ces comptes de la décennie 1560 et celui de l'année 1589 soulignent les expédients mobilisés par la ville dans l'urgence d'un financement militaire perçu comme impérieux. Ce sont les comptes d'une mobilisation imprévue, en écho à une situation d'urgence militaire perçue comme vitale par l'élite citadine, mais appelée à s'essouffler une fois la tension retombée. Au-delà de ces spasmes, et comme l'a montré le premier histogramme, les magistrats municipaux eurent besoin d'inventer un système capable de rendre pérenne un financement de la guerre, de trouver le moyen d'adapter la gestion de la ville aux impératifs d'un conflit en voie d'enracinement. S'inventa alors un mode de financement original et stable qui allait se prolonger après l'ultime pacification de 1596, la cotisation sur les habitants de la ville. Il s'agissait d'une taxe par chef de famille calculée selon l'importance des propriétés urbaines, gardiage compris, selon le niveau d'allivrement de chaque citoyen pour reprendre le vocabulaire du temps. Le mécanisme des cotisations était relativement simple. Les capitouls ne pouvaient pas imposer leurs administrés de leur simple autorité, il fallait qu'ils reçoivent pour cela l'autorisation d'une instance royale supérieure. En 1570, ce fut Montmorency-Damville, gouverneur de la province présent à Toulouse, qui la permit. A partir de 1576, ce fut systématiquement le Parlement. A mi-année comptable, le trésorier de la ville dressait un état des sommes déjà fournies pour lesquelles il s'était engagé à assurer l'avance et le présentait aux capitouls afin d'établir les sommes qu'il allait encore falloir mobiliser, pour ensuite établir le montant total à demander aux citoyens. Etait alors calculé un montant théorique de cotisation que les magistrats municipaux allaient présenter au Palais du Parlement : sur requête du syndic, la cour rendait alors un arrêt autorisant la ville à se cotiser selon un montant strict contenu dans le texte. De 1576 à la fin des guerres, ce



rituel se renouvela tous les ans entre les mois de mai et juillet<sup>6</sup>. Par cette procédure, le Parlement s'assurait un droit de regard sur l'administration municipale, décidant de lui donner ou non les moyens financiers de ses projets. Par cette procédure, les capitouls transformaient leur comptabilité extraordinaire en entrée d'argent régulière. D'un côté, cette innovation financière, nouvelle essentiellement par sa régularité, ne se faisait pas dans l'expression pleine et entière des privilèges de la ville puisque le collège capitoulaire se plaçait en dépendance des hommes du roi. D'un autre côté, cette collaboration politique entre les deux lieux de pouvoir de la cité fut une réponse institutionnelle efficace aux contraintes imposées par un état de guerre quasi-permanent et un dérèglement progressif des circuits financiers et économiques de la région.

## Graphique 2 : Recettes extraordinaires et cotisations des citoyens (1562-1596)

Source : Arch. mun. Toulouse CC 1937-2002 : comptes du trésorier de la ville entre 1562 et 1596.



Sur cette courbe se lit l'importance prise par les cotisations municipales à partir des années 1570 car elles devinrent la source principale du financement des recettes extraordinaires, donc de la guerre. Elles ne furent pas exclusives, les magistrats municipaux trouvant toujours d'autres ressources marginales, mais composèrent systématiquement plus des  $\frac{3}{4}$  de la recette. Ce paramètre des finances urbaines qui ne pourrait apparaître au premier abord qu'essentiellement technique explique cependant la physionomie des guerres de Religion en Midi toulousain. Il montre d'une part la capacité d'adaptation du pouvoir

<sup>6</sup> La première autorisation de cotisation donnée par le Parlement aux capitouls figure dans les registres de la ville pour l'année 1576 : arch. mun. Toulouse, AA 18/370 : arrêt du Parlement du 6 juillet 1577. L'année suivante, cet arrêt fut rendu le 23 mars 1577, dans les mêmes termes [arch. mun. Toulouse, AA 18/373]. A partir de 1578, ces arrêts furent rendus entre juin et août.

politique local à un conflit de longue durée et il explique pourquoi ces guerres ne furent pas un temps de chaos, mais bien une période tendue vers un effort de guerre à terme ruineux, mais sur le moment suffisamment encadré pour se survivre à lui-même. D'autre part, l'acceptation d'un nouvel impôt régulier par l'ensemble de la collectivité civique toulousaine, l'acceptation par les magistrats municipaux du contrôle du Parlement royal dans la perception même de ce revenu, et ce, malgré le conflit d'autorité traditionnel entre les deux institutions, soulignent combien la guerre et l'engagement partisan dictèrent des choix consensuels capables de faire admettre des contraintes généralement récusées jusque-là.

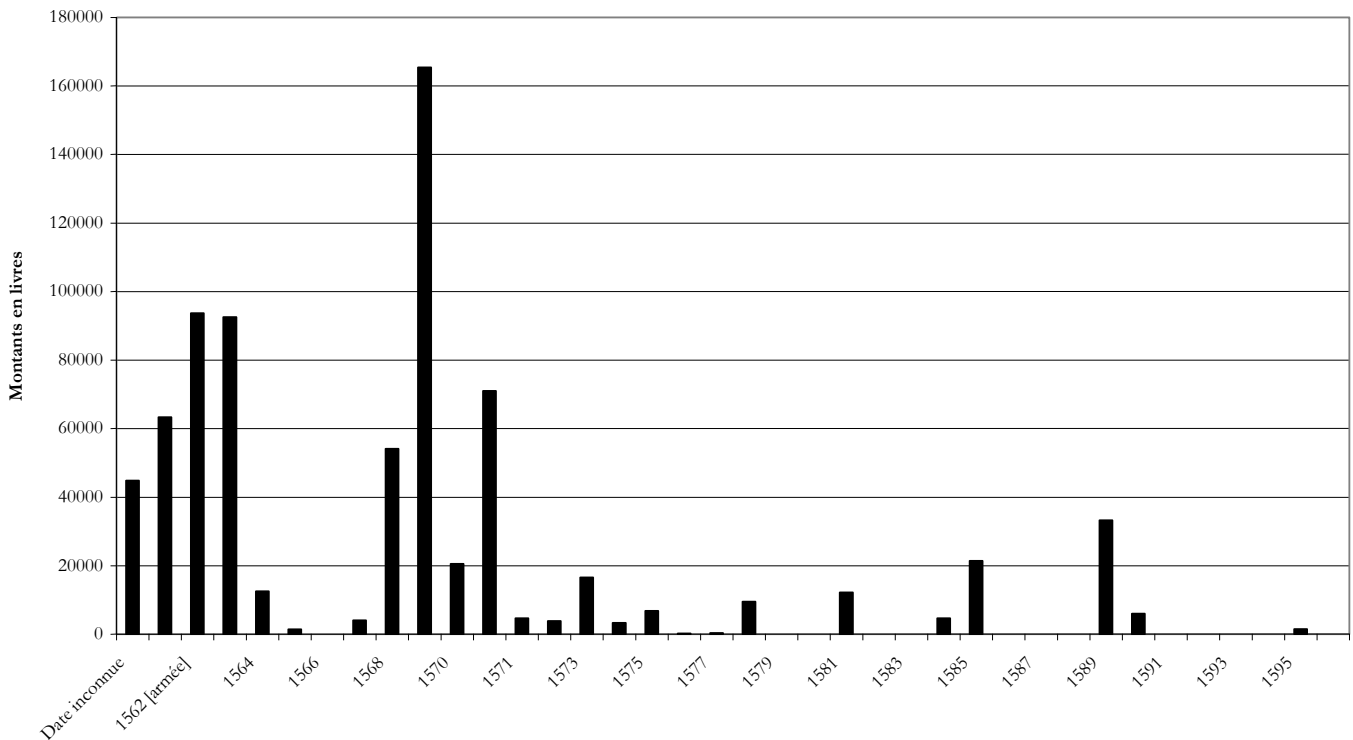
De manière sporadique, essentiellement au début des guerres, les capitouls eurent recours à une autre source financière, le crédit. Toutefois précisons que cet expédient subvenait à d'autres financements que la propre trésorerie municipale. De fait, l'endettement de la cité ne fut pas lié à ses besoins militaires particuliers, mais répondit aux exigences fiscales que l'Etat chercha à lui imposer, que ce soit par le roi directement ou par l'entremise des gouverneurs provinciaux<sup>7</sup>. Ces derniers cherchèrent à faire financer une partie des armées levées dans le royaume ou la province par la ville, qui y consentit au début des guerres, puis finit par cesser d'y pourvoir. Cependant, pour ces financements, elle n'eut pas recours aux procédés financiers qui viennent d'être montrés, mais au seul crédit. Voici un graphique présentant l'historique de ces opérations.

---

<sup>7</sup> Durant la première décennie des guerres de Religion, le roi chercha à mettre à contribution les Toulousains en leur demandant de participer aux divers impôts sur les villes closes du royaume ainsi qu'à diverses collectes extraordinaires pour les armées provinciales confiées à ses lieutenants généraux en Languedoc, Guillaume de Joyeuse ou Henri de Montmorency-Damville. Si la ville accepta d'abord de subvenir à ces demandes, notamment entre 1568 et 1572, à partir de 1575, elle réussit à se faire systématiquement décharger. Pour plus de détail, voir Pierre-Jean Souriac, *Une guerre civile. Le Midi toulousain au temps des guerres de Religion*, Seyssel, Champ Vallon, à paraître.

### Graphique 3 : Dettes contractées par la municipalité toulousaine (1562-1596)

Source : Arch. mun. Toulouse CC 1937-2002 : comptes du trésorier de la ville entre 1562 et 1596.



Ce recours fut mobilisé en début de guerre, de manière inégale et irrégulière, mais cependant toujours lors des périodes de crise les plus violentes : 1562, 1569-70 et enfin 1589. L'abandon progressif de cette voie de financement montre également l'effort des capitouls de ne pas plonger la ville dans une spirale de difficultés financières dont elle n'aurait pu sortir. Le recours à la cotisation sur les habitants afin de financer sa propre mise en défense devint leur seul horizon financier, refusant de faire vivre la ville au-dessus de ses moyens. Cependant il y eut crédit, crédit à intérêt même, donc des créanciers à rembourser. Les magistrats municipaux, avec l'appui du Parlement et l'autorisation du roi, détournèrent alors une taxe urbaine pour subvenir à ces remboursements : ils confisquèrent durant toutes les guerres les revenus de la commutation<sup>8</sup>. A l'origine, cette taxe sur les marchandises entrant dans Toulouse devait servir à la construction du nouveau pont sur la Garonne, le futur *Pont Neuf* ; à partir de 1562, cette construction fut interrompue et l'argent qui continua d'être perçu affecté au remboursement des intérêts et du capital des divers emprunts alors contractés. Le poids de la dette se trouvait ainsi en partie absorbé par un revenu dont le produit n'entraît pas dans la gestion directe des affaires municipales<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Arch. mun. Toulouse, AA 16/96, f°98v-99v : lettre patente – 20 juillet 1564. Puis suivent toutes les prorogations de ce droit : prorogation pour 12 ans par lettre patente du 14 janvier 1572 [Arch. mun. Toulouse, AA 16/161, f°174r-175v], prorogation pour 12 ans par arrêt du Conseil d'Etat du 23 mai 1583 [Arch. mun. Toulouse, AA 16/231, f°238v], prorogation pour 20 ans par lettre patente du 22 janvier 1596 et extension de son attribution aux remboursements des dettes de la ville le 6 juillet 1596 [Arch. mun. Toulouse, AA 16/277, f°299v-300v et CC 1285]

<sup>9</sup> Comptes des trésoriers de la commutation de 1564 à 1599 : arch. mun. Toulouse, CC1285-1301 et CC 1937-2000. A noter une lacune pour les années 1571 et 1572.

## Des élites urbaines au cœur du financement de la guerre

Voilà donc brièvement esquissé les recours financiers de la capitale du Languedoc, les moyens utilisés par Toulouse pour assumer son engagement partisan dans le milieu ultra-catholique. Les lignes qui précèdent se sont intéressées au caractère institutionnel de ces finances en dégageant les divers types de revenus et leur voie de mobilisation. Cette question du financement du conflit est encore très loin d'être épuisée et peut être abordée sous un angle nettement plus social. Au-delà des cadres administratifs, quels étaient les hommes qui permettaient à ces prélèvements d'être opérationnels, quels étaient ces acteurs politico-financiers qui permettaient à la ville de disposer dans l'urgence de revenus nécessaires au financement de sa guerre ?

Les premières personnes impliquées dans les mécanismes financiers urbains étaient les divers trésoriers qui tinrent les comptes municipaux. Jusqu'au début des années 1580, donc durant les vingt premières années de la guerre, cette charge fut répartie entre quatre personnages qui à tour de rôle tinrent durant un an recettes ordinaires et extraordinaires. Chacun exerça cette trésorerie au moins quatre fois, et pour une bonne part d'entre eux, ils occupaient déjà ces fonctions avant le début des guerres<sup>10</sup>. Aucun n'eut par la suite une charge capitoulaire et ils restèrent à proprement parler des financiers au service de la ville dont la mission était de rassembler les fonds, de faire des avances en cas de pénurie – du moins de trouver des créanciers – et ensuite de tenir à jour les comptes municipaux. Ils se payaient par un droit sur les sommes perçues pour ce qui relevait des recettes extraordinaires, et par des gages pour ce qui relevait des recettes ordinaires. Notons que cette charge municipale ne fut pas une étape vers des destinées politiques supérieures puisque aucun d'entre eux n'intégra le milieu capitoulaire ni un office royal d'importance suite à cet exercice. Cette attribution jusqu'alors limitée à un petit groupe de financiers toulousains connut une évolution sensible à partir du milieu des années 1580, plus précisément à partir de la huitième guerre de Religion qui fut la plus terrible car la plus longue dans un contexte déjà très dégradé. Cette charge semble avoir été plus ouverte, et, surtout à partir des années ligueuses, son titulaire ne brigua jamais une seconde charge en ce domaine. Il est permis de penser que l'enthousiasme faisait défaut dans le milieu des hommes de finance de la ville. Ainsi, au crépuscule des guerres civiles, l'accroissement des exigences financières et la précarité économique de la région rendirent la trésorerie toulousaine moins attrayante, signe de la lassitude de la guerre. Si la guerre contribua à enrichir les hommes traditionnels investis dans la trésorerie municipale, son enracinement et les dérèglement qu'elle engendra rendit cette charge bien moins attractive, voire dangereuse.

Il en allait tout autrement quant aux trésoriers institués en période de crise et dotés d'une administration parallèle vouée exclusivement aux affaires militaires et intégrée seulement en fin de conflit aux finances extraordinaires de la ville. Figure dans cette poignée d'individus Liphard Bidault, créé par le Parlement lors de l'émeute de 1562 et qui fut par la

---

<sup>10</sup> Trésoriers de la ville de Toulouse : Jean de Pezèche (1562, 1564, 1570, 1573, 1576,1580), Mathurin Baudoin (1563, 1565, 1568, 1571, 1573), Laurent de La Roque (1568, 1569, 1572, 1576, 1578, 1584), Antoine de Lascourt (1567, 1574), Bernard Pruet (1577, 1579, 1581, 1586, 1588), Martin Didoys (1582), Michel Ambelot (1583, 1590), Antoine Maurin (1585), Jean des Fontaines (1587), Claude Le Brun-Puget (1589), Guillaume Faure (1591), Jean de Blandinières (1592), Pierre Molinier (1593), Jean Vacquiers (1594).

suite dans l'administration municipale du contrôle comptable. Se trouve également à côté de Bidault un certain André de Jessé créé dans l'urgence de la prise d'armes protestantes de 1567 à Montauban et Lectoure pour financer les armées réclamées par Monluc et le gouverneur de Languedoc<sup>11</sup>. Pierre Carrière s'intègre à ce milieu en ayant eu à tenir le compte de la petite armée que la ville de Toulouse envoya dans son plat pays lors de la première ligue en 1577<sup>12</sup>. Les autorités régionales et municipales instituèrent enfin un dernier trésorier de ce type sur Toulouse, Guillaume Caulet seigneur de La Balme, chargé en 1589 de financer la mise en défense de Toulouse alors que la municipalité faisait le choix de la Ligue<sup>13</sup>. Avec ces trésoriers des temps de crise, le milieu social mobilisé changea par rapport à celui des simples trésoriers. A part Bidault, tous furent capitouls avant ou après la gestion de ces recettes, et ainsi leurs fonctions financières ne furent qu'une étape dans leur carrière, un service rendu à la ville alors que par ailleurs leur considération sociale et leur cursus édilitaire étaient déjà bien constitués. Ils s'agit bien d'un premier niveau d'engagement individuel dans les guerres de Religion par le biais de l'argent, à savoir des bourgeois toulousains présents au sein des milieux dirigeants, actifs dans la mouvance catholique, notamment par le biais de confréries créées dans la décennie 1570 et qui par leur réseau mobilisaient hommes et fortunes dans le financement direct de la guerre<sup>14</sup>. Les comptabilités qu'ils tinrent ne procédaient pas des institutions urbaines traditionnelles, mais d'une conjoncture militaire d'urgence nécessitant l'adaptation des cadres administratifs. Par leur implication, en lien avec le Parlement et les lieutenants royaux, ils assurèrent une cohérence fictive mais toujours admise entre procédure normale – trésorerie municipale – et mobilisation exceptionnelle en finissant toujours par se faire passer pour des receveurs municipaux.

En approfondissant la question financière, ces quatre individus n'apparaissent que comme les figures visibles d'une mobilisation bien plus large au sein de la notabilité municipale. Pour repérer le milieu actif dans les finances de la ville, deux sources majeures nous mettent sur des voies encore inexplorées et pourtant prometteuses : les procédures d'*emprunts sur les biens aisés* et les recours au crédit. Pour ce qui est des *aisés*, les notables

---

<sup>11</sup> En 1567, il portait le titre suivant : *André de Jessé, commis par le premier president chevalier de l'ordre du roi gouverneur pour sa majeste audit Toulouse a fere le paiement des gens de guerre, réparations, fortifications et autres choses nécessaires pour le service du roi, garde, sûreté et défense de cettedite ville de Toulouse en l'obéissance de sadite Majesté contre ses ennemys qui se sont élevés souz pretexte de Religion* [arch. mun. Toulouse, CC 1214, p. 103].

<sup>12</sup> *Pierre Carriere bourgeois de la ville de Tholose, commis par l'association faicte entre laditte ville de Tholose et diocese de l'ordonnance et mandement de messire Francoys de La Valette seigneur de Cornusson, de l'Estang, Montely, Parisot et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seneschal de Tholose et Albigeoys et commandant pour le service de sa magesté en la ville et seneschaussée de Tholose en absence de Messeigneurs les mareschal de Dampville et viscomte de Joyeuse, gouverneur et lieutenents generaulx pour saditte magesté au pays et gouvernement de Lenguedoc, tant pour le payement faict durant et pendant les moys susdits dont ensuyt particulièrement chesque moys, et pour le moys de janvier neuf compaignies de gens de guerre acquebusiers a pied, ordonnées tenir garnison en la ville de Tholose par ledit seigneur seneschal, souz les charges et conduictes des cappittaines Monfa, Tremons, Beler, Dommey, Cambiac, Michel de Beler, Graignague, Malerrant, Denard* [arch. mun. Toulouse, EE 15, feuille volante : état au vrai des dépenses de Pierre Carrière – 1577]

<sup>13</sup> *Guillaume Caulet, bourgeois dudict Thoulouze, sieur de La Balme, commis par ladite court [le Parlement] à faire la charge de tresorier de l'ordinaire et extraordinaire de la guerre* [arch. mun. Toulouse, CC 1990 : compte de l'année 1589].

<sup>14</sup> Sur les mouvements ligueurs dans le Midi de la France : Kevin Gould, *Catholic Activism in South-West France. 1540-1570*, Ashgate, Saint Andrews Studies in reformation history, 2006, p. 124: chapitre IX : "Militant ascendancy at Toulouse".

mobilisés dans ces emprunts firent l'objet de longues listes remaniées à chaque opération et précieusement conservées par les comptables<sup>15</sup>. Comme cela a été précisé précédemment, ces emprunts furent pratiqués au début des guerres civiles, dans la première décennie, avant d'être remplacés par la cotisation annuelle : ils furent la plus sûre voie de mobilisation financière dans l'urgence des débuts d'affrontement. Cependant, ils ne furent pas complètement abandonnés. La cotisation municipale, établie définitivement dans la décennie 1570, ne se faisant qu'au printemps et le trésorier municipal ayant besoin de liquidité dès le mois de janvier, les plus riches citadins étaient mis à contribution par le biais d'un emprunt qui était une avance sur leur part de cotisation. Les *aisés* toulousains, c'est-à-dire les citadins au plus haut niveau d'allivrement, consentaient une sorte de prêt gratuit, gagé sur la cotisation à venir qui n'était pourtant pas encore autorisée par le Parlement. Il s'agissait d'une indéniable prise de risque au cas où la cours souveraine n'aurait pas accepté les demandes des capitouls. L'autre voie de repérage de ces notables engagés dans le financement de la guerre passe par l'examen des individus impliqués dans les opérations de crédit. Il ne s'agit pas tant de repérer les créanciers de la ville que de repérer les notables qui empruntaient de l'argent au nom de la ville : sur leur nom propre et donc sur la garantie de leurs biens, ils passaient des emprunts avec des créanciers, puis transféraient l'argent à la trésorerie municipale qui se déclarait alors solidaire. Ils pouvaient le faire de manière isolée, mais le plus souvent ils procédaient en compagnie d'associés, ce qui augmentait encore leur caution. L'intérêt pour la ville résidait justement dans cette crédibilité : les créanciers se retournaient vers ces riches citadins avant de réclamer leur argent à l'institution abstraite de la trésorerie municipale. Ainsi, pour obtenir la faveur de riches prêteurs potentiels et se constituer un premier rideau d'intermédiaires financiers servant de caution, les capitouls encourageaient ces pratiques desquelles les notables impliqués ne retiraient strictement aucun avantage financier. Dans ce processus, se manifestait l'engagement volontaire pour la cause politico-religieuse défendue par la cité en mettant sa crédibilité financière au service de la ville.

Pour ce qui est des *aisés*, et de fait des plus importants contributeurs aux finances urbaines, au sommet de la hiérarchie se trouvaient les officiers royaux, mais paradoxalement pas ceux de la mouvance ultra-catholique du Parlement, mais ceux du Bureau des finances. Le trésorier général de France, Pierre de Cheverry, seigneur de Saint-Michel, et son homologue François de Garaud seigneur de Cumiès versèrent aux divers trésoriers de la ville plus de 15 000 livres chacun sur l'ensemble des guerres, ce qui est très au-dessus des autres citadins. Ces deux personnalités traversèrent les guerres civiles en tant qu'officiers de finances à la tête de la généralité toulousaine et transmirent leur charge et leur fortune à leur descendant dès la fin du siècle. Les guerres de Religion n'altérèrent en aucun cas leur ascension sociale, sachant toujours faire les choix partisans conformes à leurs intérêts. L'un d'eux s'impliqua même dans l'administration militaire puisque le seigneur de Cumiès occupa un temps la charge de commissaire des vivres dans l'armée de Montmorency-Damville en 1569-1570<sup>16</sup>. Inquiétés l'un et l'autre en 1589 pour leurs positions modérées, ils n'eurent cependant pas à quitter la ville, signe de leur capacité à louvoyer dans les méandres de

---

<sup>15</sup> Arch. mun. Toulouse, CC 1212 [1564-65] ; CC 1215 [1568] ; CC 1219 [1575] ; CC 1220-1221 [1576] ; CC 1222 [mai 1589] ; CC 1224 [1590] ; CC 1225 [1592].

<sup>16</sup> Arch. dép. Haute-Garonne, C692 : compte du syndic du diocèse civil de Toulouse, Arnaud de Fieubet pour 1569 : on le voit aller à Lavaur, L'Isle-Jourdain ou Saverdun pour rencontrer le seigneur de Cumiès et ses commis afin de livrer ce que le diocèse leur devait pour le ravitaillement de l'armée de Montmorency-Damville. Le syndic du diocèse d'Albi et les représentants des capitouls furent soumis à ce même genre de contributions en nature administrées par cet officier de finance devenu intendant d'armée.

l'engagement confessionnel. Avec les autres trésoriers de France résidant à Toulouse, ils incarnent probablement un des plus hauts niveaux de fortune de la cité mis en première ligne dans le financement de la guerre. Ils assurèrent à l'administration municipale des fonds considérables sans qu'apparemment leur fortune ait eu à en pâtir.

A côté de ces personnalités, figure le milieu catholique toulousain le plus impliqué dans les guerres, tant dans l'engagement politique que financier. Que ce soit grâce aux opérations de crédit ou grâce aux *biens aisés*, une trentaine d'individus s'est trouvée impliquée à tous les niveaux de la mobilisation financière de la ville. Il s'agit d'abord des membres les plus engagés du Parlement comme la famille de Paulo ou la famille Terlon. Surtout se distingue le milieu des bourgeois municipaux, marchands pastelliers et souvent titulaires de seigneurie à la périphérie de la ville, très investis et de fait partie prenante de l'histoire financière de leur ville. Les mêmes noms reviennent régulièrement d'un bout à l'autre des guerres avec une régularité remarquable, des destinées familiales que les guerres de Religion ont permis de révéler et que la pacification de 1598 n'a absolument pas entravée. Cette élite toulousaine entre-aperçue grâce aux comptes de la ville n'est encore que très peu connue, les La Layne, les Mazade, les Roguier ou les Prohenques dont les noms ornent les histoires de la ville mériteraient une approche prosopographique en profondeur.

Arrêtons-nous seulement sur la famille Delpuech qui est emblématique de cette modalité d'engagement. Les deux frères Delpuech, Pierre et François, marchands de leur état, appartenaient à la bourgeoisie toulousaine, le premier se faisant appeler le seigneur des Maurices, le second le seigneur de La Croix-Falgarde, finissant même par acheter un office de trésorier général des finances au bureau toulousain. Ils s'impliquèrent l'un comme l'autre très fortement dans les guerres tant par leur intransigeance catholique que leurs interventions dans la mise en défense matérielle de leur cité. Situés tous deux dans les vingt premières fortunes des *biens aisés*, ils furent également mobilisés par des contributions et des emprunts à chaque bruit de guerre. Par ailleurs, Pierre Delpuech ne contracta pas moins d'une dizaine d'actes de créances en faveur de la ville. Le plus souvent il agissait comme simple intermédiaire entre la ville et des créanciers plus puissants, généralement il était réuni en compagnie avec sensiblement les mêmes compagnons d'aventure, dont Guillaume de La Layne qui de son côté fut impliqué à 14 reprises dans ce type d'opérations au cours de vingt premières années de guerre. A la fois intégrés aux *biens aisés* et intermédiaires financiers de la ville, les deux frères se placent ainsi dans le peloton de tête des citoyens au cœur des actions financières municipales. Le profil de ces deux frères est exemplaire car leur engagement ne s'est pas limité aux seules questions d'argent. Le premier Pierre, est connu pour avoir entretenu des liens étroits avec le milieu Guisard parisien, principal relais municipal de la faction lorraine réputée pour son intransigeance catholique. Il se fit d'ailleurs remarquer courant avril 1562 en rassemblant chez lui des bourgeois de la ville proches de ses vues pour leur faire part d'une lettre du duc de Guise l'avertissant de la décision du Parlement de Paris de faire exterminer les protestants de la capitale<sup>17</sup>. Même si ce courrier ne se fondait que sur une fausse rumeur, Pierre Delpuech appelait les Toulousains au massacre et recrutait des hommes en armes pour le moment inexorable où il faudrait en venir aux mains. Ce fut ce même bourgeois qui, rentrant de Paris en octobre 1572, prétendit avoir reçu une lettre du roi ordonnant de massacrer les protestants toulousains<sup>18</sup>. Avec une cinquantaine de ses amis, il participa à leur assassinat suite à la Saint Barthélemy parisienne dans l'enceinte même du Parlement de Toulouse. On peut même penser qu'il participa à la

---

<sup>17</sup> Henri de La Popelinière, *Histoire de La France*, La Rochelle, 1581, f°311v.

<sup>18</sup> Dom Devic et Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, Privat, 1889, t. XI, p. 548

fondation d'une association confraternelle de piété autour du Saint Sacrement<sup>19</sup>. Ce n'est donc pas un hasard s'il fut nommé capitoul en mai 1562, au moment de l'insurrection protestante, en remplacement de ceux que l'on jugeait trop timorés ou ouvertement protestants<sup>20</sup>. Ce n'est donc pas étonnant non plus si on le retrouve à la tête des Toulousains envoyés faire le siège de Montauban en 1563, ou achetant des piques pour les soldats de son capitoulat en 1569<sup>21</sup>. En toute logique partisane, sa fille Gaillarde Delpuech, épousa Jean de Paulo, président au Parlement de Toulouse et lui-même fils d'Antoine de Paulo, aussi président au Parlement et meneur de la mouvance ultra-catholique à la cour souveraine dès 1562<sup>22</sup>. Son frère François fut quant à lui capitoul en 1568, année de la reprise de la guerre civile, ce qui avait justifié l'élection d'un corps municipal de combat à l'instigation du Parlement. En 1562, il avait déjà assuré l'envoi de poudres vers Lectoure à la demande de Blaise de Monluc, mais il ne semble pas avoir eu le niveau d'implication de son frère. L'un et l'autre incarnent à deux niveaux différents le modèle du bourgeois militant et combattant, mettant son énergie, sa fortune et ses relations financières dans la défense de la cause catholique.

Pierre et François Delpuech appartiennent à un milieu de vingt à trente personnes qui fit vivre les guerres de Religion à Toulouse. Ce groupe ne fut pas très nombreux compte tenu des quarante années de conflit, mais il s'avère remarquable par la polyvalence de ses composantes : militaires, politique, financière, tour à tour capitouls, créanciers, intermédiaires ou capitaine de compagnie, ils nous indiquent les ressorts de la mobilisation derrière la cause religieuse au XVI<sup>e</sup> siècle.

En conclusion, revenons sur la fonction de révélateur que joue sous nos yeux l'argent au cours des guerres de Religion. Il nous révèle d'abord la stabilité des institutions municipales toulousaines qui ont su mobiliser leurs structures et les adapter aux contraintes des choix politiques et religieux de la ville. L'étude de l'argent municipal, de sa mobilisation surtout, montre que cette ville méridionale ne fut pas mise en péril par un accroissement rapide et important de ses besoins financiers. Si au terme de trente ans de guerre la lassitude se fit indéniablement sentir, elle n'aboutit pas sur un chaos. Par ailleurs, l'argent de la guerre révèle l'extraordinaire champ de mobilisation individuelle qui s'offrait aux hommes du XVI<sup>e</sup> siècle. Entre l'édilité urbaine et la défense d'une cause, l'étude de l'argent de la guerre permet de faire émerger ce milieu toulousain connu pour son intégration à l'élite politique et aux mouvances les plus radicales de la catholicité urbaine. L'argent achève ici de mettre à nu un réseau fondé sur un système politique et religieux où il n'était qu'un paramètre. Pour bon nombre de notables toulousains persuadés de la sainteté de leur démarche, leur implication financière fut probablement assumée comme une œuvre de

---

<sup>19</sup> Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion. Vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, coll. "Epoques", 1990, t. II, p. 116.

<sup>20</sup> Arch. mun. Toulouse, AA 18, p. 129 : arrêt du Parlement de Toulouse créant huit nouveaux capitouls en remplacement des huit destitués pour hérésie – 13 mai 1562

<sup>21</sup> Sur la carrière militaire de Pierre Delpuech, suite au dépouillement systématique des registres de compte de la ville, nous savons qu'il eut les responsabilités suivantes. En 1562, il participa à un voyage à Montauban pour inspecter l'état du siège avec quatre officiers du Parlement dont Guérin d'Alzon et Jean de Paulo. En 1563, il dut solder les soldats qui assuraient la garde du retour de quatre pièces d'artillerie de la ville de Montauban. Les mêmes années 1562-1563, il compta parmi les capitaines de capitoulat. Enfin en 1569, il fit l'achat de piques pour mettre dans l'arsenal de la ville.

<sup>22</sup> Navelle, *Généalogie des nobles toulousains*, Toulouse, Archistra, t. IV, p. 57-60.



salut. Ils n'en restaient pas moins des bourgeois de leur *bonne ville* capable de mobiliser les ressorts institutionnels et financiers de leur cité pour soutenir leur cause partisane.